

La traque du sénateur Lylison a repris. Une seconde perquisition, infructueuse, a eu lieu à son domicile. Accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat pour avoir lancé un mot d'ordre de « *ville morte* », Lylison de René a été menacé de sanction pour « *absentéisme* » par le président du Sénat. Une annonce restée sans suite. Le membre de la Chambre haute reste très actif sur les réseaux sociaux. Certaines sources laissent entendre que le colonel s'est réfugié dans une ambassade. D'autres affirment qu'il bénéficie du soutien de ses collègues de promotion au sein de l'Académie militaire.

L'association des villes et des collectivités de l'océan Indien a tenu son AG à Antananarivo sur fond de rivalités entre la commune et le pouvoir. Une tension qui s'expliquerait par la présence aux cotés de Lalao Ravalomanana, maire de la capitale, de son époux, nommé « *conseiller spécial* », omniprésent sur le terrain et qui ne cache pas son intention de briguer un nouveau mandat. Sa position de conseiller lui permet de rester sous les feux de l'actualité et d'attaquer le pouvoir sur sa gestion des affaires de la communauté urbaine.

La réforme du cadre juridique des élections devrait comprendre « une réglementation du financement des campagnes électorales », mais aussi, selon le vice-président de la CENI, « une réglementation de la pré-campagne ». Un avis largement partagé par la société civile. Le président du tribunal financier d'Antananarivo souligne en effet qu'en matière de financement des partis et des campagnes électorales, « *il y a toujours de fortes suspicions de blanchiment d'argent* ». Un groupe de travail interinstitutionnel sera mis en place fin janvier pour rédiger les textes relatifs à la réforme du cadre juridique des élections.

Le SeFaFi a dénoncé le refus du pouvoir de mettre en œuvre la décentralisation prévue par les textes qu'il avait fait adopter en 2014. Les engagements pris ne sont pas honorés. Les communes restent privées des ressources annoncées, la décentralisation n'a pas été engagée. Aucune élection n'a encore été prévue au niveau des régions et des provinces. Pour le SeFaFi, « *il faut moins d'Etat mais mieux d'Etat : passer de l'administration directe à une administration au service d'un développement local autocentré* ».

Le mouvement Rohy regroupant plusieurs dizaines d'organisation de la société civile (OSC) a présenté sa charte de la société civile. « *La société civile ne fait pas de la politique, mais parle de politique. (...) Le pouvoir est, le plus souvent, le destinataire de ses conseils et interpellations. Cela ne signifie pas que la société civile est un adversaire de l'État* », soutient Rohy, qui tient à se démarquer de certaines OSC qui n'adhèrent pas à ses principes d'indépendance et de neutralité. Les membres de la société civile déplorent le fait qu'ils ne soient entendus par les autorités qu'après intervention des bailleurs de fonds.

Le FFKM fustige les atteroiements du pouvoir dans la mise en œuvre des résolutions des assises de la réconciliation nationale d'avril 2015. Ses hésitations à concrétiser ces résolutions seraient « *un obstacle dans la mise en place d'une société harmonieuse et paisible* », à l'origine « *du désordre social* » actuel. « *Insécurité et corruption généralisée* » en seraient la conséquence. Le FFKM met notamment l'accent sur la rupture entre la population et les forces de l'ordre ou encore entre les justiciables et la justice. Il soutient également que « *les valeurs démocratiques sont bafouées, la population et la presse ne peuvent plus s'exprimer librement* ». Il dénonce les malversations dans la gestion des deniers publics et l'anarchie dans le domaine des exploitations minières.

Répondant aux questions des députés, le premier ministre concède que son gouvernement connaît des difficultés à redresser la situation dans trois domaines : les délestages - revenus en force depuis le sommet de la Francophonie-, l'insécurité et l'inflation. Sur le volet sécurité, il met en avant l'opération « *Mazava* », récemment engagée pour mettre un terme à l'emprise croissante des dahalo dans les zones rouges.

Le parti Leader Fanilo proscrit la désignation des chefs fokontany par les chefs de district et préconise l'instauration du suffrage universel direct pour leur nomination. Il somme également le pouvoir de mettre fin aux destitutions de maires par les tribunaux administratifs, comme cela s'est produit après les élections communales de 2015, au profit du parti présidentiel HVM qui n'avait pas pu s'imposer par la voie des urnes.



L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur la réconciliation nationale. Une écrasante majorité pro-pouvoir a écarté les amendements proposés en travaux de commission, soutenus par les groupes parlementaires TIM et Mapar qui redoutent que certaines dispositions du texte aient pour objet d'écartier du scrutin présidentiel de 2018 leurs leaders respectifs, Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. La majorité a notamment repoussé l'amendement refusant au président le droit de désigner des représentants au sein du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM). Elle a également réintroduit parmi les faits non amnistiables « *les violations flagrantes des droits de l'homme et des atteintes aux libertés fondamentales* », disposition qui pourrait

également constituer une menace pour les anciens protagonistes des crises de 2002 et 2009. L'Assemblée s'est opposée enfin à la suppression de la limite temporelle des événements concernés par la réconciliation nationale. Le projet adopté restreint le processus à la période allant de 2002 à la fin de la Transition.

Hery Rajaonarimampianina souhaiterait prolonger son mandat de quelques mois. Parmi les arguments avancés, l'obligation faite par le code électoral d'organiser le scrutin durant la saison sèche, entre le 30 avril et le 30 novembre. Un report qui serait possible sous réserve de validation par la HCC. Le chef de l'Etat souhaiterait mettre à profit cette prolongation pour boucler la mise en œuvre des projets que les bailleurs de fonds se sont engagés à financer à l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris début décembre.

L'ancien ministre de la Transition et membre du bureau politique du Mapar, Augustin Andriamananoro, a été interpellé lors de l'enterrement de sa belle-mère. Il est accusé d'avoir été l'un des leaders des manifestations contre la société minière chinoise de Soamahamanina. Son parti dénonce une arrestation illégale et aux motivations politiques. L'ancien premier ministre, Jean Omer Beriziky, qualifie de « *provocation* » « *l'arrestation abusive d'une personne jouissant de tous ses droits de citoyen* ». Fin septembre, les autorités avaient tenté de l'arrêter lors de sa présence dans les studios de la station *Viva*. Quatre chefs d'inculpation pèsent sur l'ancien ministre : atteinte à la sûreté de l'Etat, réunion publique non autorisée, provocation de feux de brousse et violences contre les forces de l'ordre. Les mêmes chefs d'inculpation que ceux reprochés aux leaders du mouvement de Soamahamanina qui avaient été placés sous mandat de dépôt et ont été libérés au bénéfice du doute. Le délai de garde à vue de l'ancien ministre s'est prolongé au-delà des délais légaux. Après comparution devant le juge d'instruction, il a été placé en détention préventive. Sa comparution devant les juges a donné lieu à un rassemblement de ses supporters qui ont manifesté contre le rejet d'une demande de liberté provisoire. La défense a pointé du doigt les circonstances de l'arrestation, effectuée sans mandat d'arrêt ou d'amener, et « *le non-respect du droit à la défense* » les avocats n'ayant pu accéder au dossier que le matin même.

Jugé coupable d'incitation à attroupement sans autorisation, l'ancien ministre a été condamné à 3 mois de prison avec sursis. Il a été relaxé au bénéfice du doute pour les autres chefs d'inculpation, dont l'atteinte à la sûreté de l'Etat. La défense annonce qu'elle va interjeter appel.

A l'occasion d'un 4^{ème} « dialogue politique » de l'année entre Madagascar et l'UE, l'ambassadeur européen a rappelé l'importance attachée à la mise en place de la HCJ. Un engagement qui est inscrit dans le cadre de l'appui budgétaire européen. L'UE constate cependant que des avancées ont eu lieu et qu'il ne reste plus qu'un seul membre de l'institution à nommer pour qu'elle soit mise en place. La société civile fait néanmoins remarquer que la loi de finances 2017 ne prévoit pas de budget pour cette nouvelle institution.

L'ambassadeur a fait part de ses préoccupations concernant le respect des droits de l'homme, en pointant notamment du doigt le **climat d'insécurité et les cas de vindictes populaires.** « *Ce sont des questions qui nous interpellent. (...) C'est un constat qu'il y a un manque de confiance envers les forces de sécurité et la justice* ». Les opérations de sécurisation devront être proportionnées et s'effectuer « *dans le respect des droits de l'homme* », prévient-il.

Les attaques de dahalo ont encore fait plusieurs dizaines de morts parmi les forces de l'ordre et les civils dans plusieurs districts. La presse s'étonne que les 7 000 militaires qui ont assuré la sécurité du sommet de la Francophonie aient rejoint leur caserne, sans être redéployés dans les zones rouges. Des exactions commises par les forces de l'ordre sont dénoncées par des élus locaux.

Le premier ministre affirme l'existence de réseaux mafieux qui entretiennent le climat d'insécurité. Olivier Mahafaly admet que des fonctionnaires sont impliqués dans ces réseaux. L'implication de certains fonctionnaires est régulièrement dénoncée par la population locale, qui évoque également l'existence de « *protecteurs en haut lieu* ».

Une trentaine de voleurs de bétail ont trouvé la mort dans un raid hélicoptère mené par les forces armées. L'appareil faisait cap sur Befotaka-Sud avec à son bord une équipe médicale du ministère de la santé. Alors qu'il faisait escale à Iakora, la gendarmerie a sollicité son appui pour remonter les traces d'une horde de bandits.

« **La création d'emploi, surtout pour les jeunes, figure parmi les instruments d'instauration de la paix durable** » dans le Sud, affirme le directeur régional de l'OIT, ajoutant que « *c'est parce que les jeunes n'ont pas de travail, qu'ils n'ont pas d'occupation pour se développer et se construire qu'ils se penchent vers des moyens de subsistance comme le vol* ».

Le premier ministre a devancé les éventuelles dénonciations d'atteinte aux droits de l'homme inhérente à l'opération « Mazava ». Il déplore que « *plusieurs sont ceux qui critiquent les actions militaires, notamment, les défenseurs des droits de l'homme [qui affirment] que les militaires détruisent des villages ou encore brutalisent même les femmes et les enfants* ». Selon lui, dans les opérations spéciales telles que « *Mazava* », les militaires, « *dans leur mission de protection des personnes et des biens, sont dans une logique de guerre car, face à eux, ils ont des individus qui n'hésitent pas à tuer* ». Le lancement de l'opération « *Mazava* » s'est accompagnée d'une

« *pluie d'étoiles* » en conseil des ministres au profit de 55 officiers. *L'Express* dénonce le sureffectif budgétivore de hauts gradés, « *pour une entité incapable d'assurer la sécurité de la population, la protection des biens et des personnes* ».

Vindicte populaire : une foule déchaînée a attaqué un hôpital à Befandriana pour arracher de leur lit deux présumés malfaiteurs placés en soins intensifs. Les suspects ont été lynchés à mort, sous les yeux des policiers censés assurer leur sécurité. Le district de Mananjary a de nouveau vécu des scènes de justice populaire. Des **coupeurs de route** ont encore sévi sur plusieurs grands axes routiers. **Les raptés contre rançon ont fait douze victimes en 2016.**

Abolition de la peine de mort - Le conseil du gouvernement a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification par Madagascar du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

Affaire Ambohimahasina. Les trois prévenus dans l'affaire de détournement de deniers publics dans cette commune, le maire, son trésorier et un ancien directeur du ministère de l'intérieur, ont bénéficié d'une liberté provisoire. « *Le Bianco est dessaisi de l'affaire* », a annoncé son directeur. Désormais, c'est au ministère de la justice que revient le pouvoir de décider de lancer un mandat d'amener à l'encontre des personnes qui n'ont pas répondu aux convocations, parmi lesquelles Claudine Razaimamonjy, opératrice économique, proche du couple présidentiel, et le maire de la commune. Le sénateur de Fianarantsoa, vice-président de la Chambre haute, a demandé la démission du DG du Bianco, à qui il reproche de ne pas avoir respecté « *la présomption d'innocence et le droit à la défense* ». La presse relève que l'épouse du sénateur est membre de la famille de Claudine Razaimamonjy. Un responsable du Bianco laisse entendre que l'affaire pourrait connaître de nouveaux développements et toucher d'autres communes. *Tribune* rappelle que ce n'est pas la première fois que le Bianco se heurte au refus de comparaître des « *puissants* ». Dans une interview à *L'Express*, le DG du Bianco avoue son impuissance face à la corruption dans les hautes sphères de l'Etat et aux attaques dont son service est l'objet. Le DG du Samifin a pris la défense de son homologue. Dans une déclaration commune, une trentaine d'organisations de la société civile ont également pris la défense des organes de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

La réussite de la lutte contre le blanchiment de capitaux passe par une augmentation des effectifs du Samifin, estime le FMI dans son rapport sur l'évaluation de la stabilité du système financier. Pour faire face aux besoins qu'impliqueront un renforcement de ses effectifs, son budget sera en augmentation de 45 % en 2017.

Les Etats-Unis recommandent aux citoyens d'exiger la redevabilité des dirigeants. L'ambassadeur incite la société civile à « *avoir le courage de soulever les questions difficiles, d'exiger des gouvernants la transparence et l'inclusion, et de faire le suivi des promesses (...) et des programmes de lutte contre la corruption* ». Les USA annoncent qu'ils vont apporter un financement à des actions visant à renforcer la culture de la transparence et renforcer les relations entre les élus et l'électorat, entre citoyens et dirigeants.

Sur un total de 8 500, seules 37,1 % des personnalités soumises à la déclaration de patrimoine se sont pliées à cette obligation. Avant de sévir, le Bianco lance un rappel à l'ordre. Les Pôles anti-corruption auront compétence dès 2017 pour engager des poursuites. Par le passé, ces rappels n'ont jamais été suivis d'effets.

Sommet de la Francophonie : soupçons de corruption. « *Sur les 107 marchés publics accordés dans le cadre du sommet de la Francophonie, les 2/3 sont susceptibles d'avoir fait l'objet de corruption* », révèle Transparency International Madagascar.

Le nombre de Malgaches vivant avec le VIH est estimé à 48 000 en 2016, dont 4 000 ont moins de 15 ans. Le VIH est présent dans toutes les provinces, y compris dans les zones les plus reculées. 5 000 personnes meurent annuellement de cette maladie qui connaît une nette progression, difficile cependant à estimer du fait de l'insuffisance du dépistage. Le taux de séropositivité chez les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) serait de 14 %, et près de 5 % chez les professionnels du sexe. Le VIH se propage également par inoculation directe durant la grossesse, l'accouchement et l'allaitement.

Une épidémie de peste se développe dans certains districts du Sud, où la situation n'est pas maîtrisée, contrairement aux foyers pesteux traditionnels des Hautes Terres. L'épidémie touche principalement des zones très enclavées et dépourvues de centre de santé de proximité. De ce fait, des bilans fiables sont difficiles à établir.

88,5 % des enfants handicapés ne sont pas scolarisés. Pour pallier à ce problème, le projet Mahay, d'une durée de 3 ans, a pour objectif de mettre en place une norme d'enseignement pour ces enfants au sein de toutes les écoles. Deux régions ont été retenues pour expérimentation.

Les pertes économiques imputables à la malnutrition sont estimées environ 1,5 milliard de dollars par an, soit 14,5 % du PIB. Madagascar est le 5e pays au monde ayant le taux le plus élevé de retard de croissance.

Traite de personnes. Dans un discours prononcé à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage, le conseiller politique de l'ambassade des Etats-Unis a déclaré que « *le gouvernement malgache a fait preuve d'efforts irréguliers en matière d'application de la loi contre la traite de personnes* ». Si l'on se réfère au rapport publié au mois de juillet par les Etats-Unis, Madagascar est classé au niveau 2 pour la deuxième année consécutive. Un classement qui signifie que la Grande île ne remplit pas pleinement les normes minimales mais fait des efforts pour les atteindre. Selon le diplomate, « *des efforts continus sont nécessaires pour éviter un recul dans le classement* ». La présidente de la fondation canadienne « *Justice and equity* » encourage la création d'une coalition malgache « *Déracinons le trafic humain* », avec l'appui de deux associations qui seront accompagnées pendant plusieurs mois, avec le concours de l'ambassade américaine.

Une employée de maison Malgache est décédée en Arabie Saoudite dans des circonstances non élucidées. Elle avait quitté Madagascar en juillet 2013. **Vingt femmes ont été surprises à l'aéroport d'Ivato en instance de départ pour le Liban via Les Seychelles.** D'après le ministère, une « *mafia éthiopienne* » serait en relation avec des agences de placement clandestines à Madagascar pour organiser des migrations vers le Liban et les pays du Golfe. Un haut fonctionnaire du ministère de la fonction publique a été condamné pour organisation de migrations clandestines.

Ntsay Christian, représentant du BIT, se déclare très préoccupé par le sort des travailleurs malgaches migrants, notamment celui des travailleuses domestiques. Il souhaite que Madagascar ratifie la Convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques adoptée en 2011 et entrée en vigueur en septembre 2013.

L'ONG « Focus Developement » a organisé un concours de presse dans le cadre d'une campagne visant à éradiquer l'apatridie. La journaliste Nadia Raonimanalina du quotidien *Les Nouvelles* a été distinguée pour ses articles. Le conseiller aux droits de l'homme du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, a félicité l'initiative. « *La lutte pour l'éradication de l'apatridie à Madagascar est un travail acharné et de longue haleine. Il faut persévérer et ne jamais baisser les bras car des êtres humains vivent encore dans l'ombre* », interpelle le journaliste.



Suite à une manifestation organisée dans l'enceinte de Radio Jupiter à Ilakaka, le journaliste Fernand Cello a fait l'objet d'un mandat d'arrêt motivé pour « *appel à la rébellion* » et « *atteinte à l'ordre public et la conduite d'une manifestation sans autorisation* ». Le journaliste avait dénoncé à l'antenne la pollution d'un cours d'eau par la société Gondwana, qui appartiendrait à des proches du pouvoir et serait dépourvue de permis environnemental. Des policiers se sont rendus au siège de la station pour exécuter le mandat d'arrêt. Quatre personnes ont été arrêtées mais le journaliste a pu prendre la fuite. Du matériel a été saisi. Le bureau Afrique de RSF a condamné l'action des autorités.

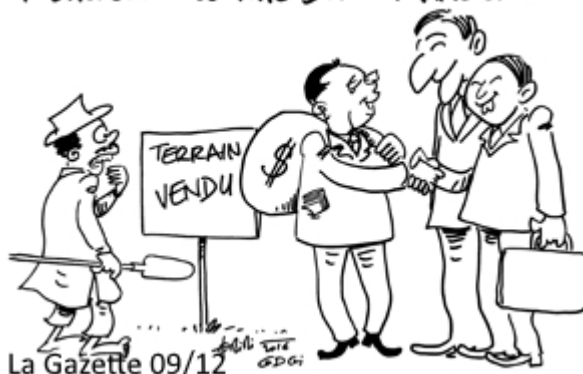
Les forces de l'ordre ont démenti les rumeurs de tentative d'arrestation de Lalatiana Rakotondrazafy, directrice du journal Freenews et de la radio Free FM.

Liberté d'expression : la position de Madagascar s'est améliorée, selon RSF. Au 56e rang mondial, la Grande île, gagne 8 places par rapport à l'année précédente. RSF s'insurge cependant contre l'adoption du code de la communication, qualifié de liberticide.

Affaire de bois de rose à Singapour : Madagascar s'est constitué partie civile dans le procès en cassation qui a eu lieu le 9 décembre. Après avoir tergiversé plusieurs mois, les autorités se sont décidées à collaborer avec la justice de la Ville-État et à confirmer l'illégalité de cette opération. L'annonce du ministère de l'environnement avait été précédée de l'envoi d'une lettre ouverte adressée au pouvoir, signée par 64 organisations de la société civile, lui demandant de confirmer l'illégalité de l'exportation. Le ministère avait annoncé que des poursuites seraient engagées à l'encontre des responsables, conformément aux recommandations de la Cites, mais jusqu'ici l'engagement, qui devait se concrétiser avant la fin de l'année 2016, n'a pas été tenu. Le verdict du procès en cassation est attendu en janvier.

L'ancien ministre de l'environnement, député et membre du HVM, Anthelme Ramparany, aurait été victime d'un empoisonnement. L'affaire intrigue en raison du fait que l'intéressé est considéré comme l'un des principaux acteurs ayant permis l'exportation illicite de près de 30 000 rondins de bois de rose à Singapour.

MADAGASCAR: LE PAYS DES ÉTRANGERS...



campagnes de sensibilisation pour mettre en exergue les retombées sociales de leurs projets.

Exploitation aurifère de Soamahamanina : des voix se manifestent pour réclamer la reprise du projet. La compagnie chinoise serait parvenue à convaincre des villageois des bénéficiaires qu'ils pourraient retirer de la relance du projet. Une nouvelle manifestation a eu lieu à Soamahamanina pour protester contre le placement en détention provisoire d'Augustin Andriamananoro. Les cadres du parti Mapar se sont retrouvés dans la localité pour participer à une messe. Les habitants sont convaincus que les exploitants chinois n'ont pas été réellement expulsés. Ils réclament le déménagement du matériel laissé sur place et le retrait du permis d'exploitation.

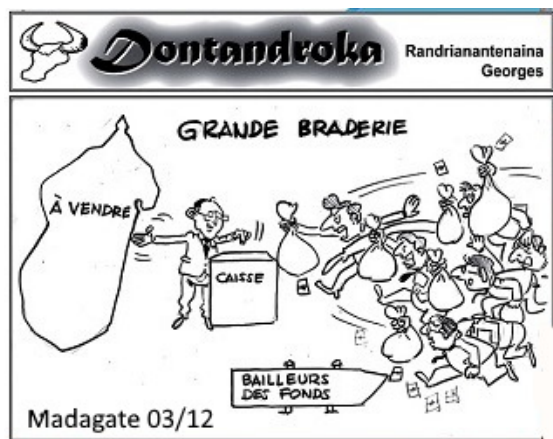
Plusieurs compagnies minières chinoises pointées du doigt par les populations auraient également engagé des

Une entreprise chinoise a investi le site de Betsiaka, près d'Ambilobe. Des Chinois y extrairaient de l'or, sous le regard des villageois, qui affirment ne pas avoir été consultés ni informés. Les lieux sont gardés par des militaires armés. Des responsables laissent entendre que le pouvoir couvre ces activités.

L'accaparement de terres par une société chinoise divise la population de Mangabe-Maevatanana. En cause, un ancien terrain colonial de 200 ha occupé par la population après le départ de son propriétaire.

Le différend foncier entre la population de la région Ihorombe et la société Tozzi Green persiste. Les 3 500 ha exploités par la société sont revendiqués par les éleveurs qui affirment être victimes de menaces.

La BAD a accordé 19 millions de dollars pour le financement du Programme d'appui à la réforme du secteur de l'énergie. Cette aide cible essentiellement la Jirama et a pour but d'alléger les dépenses de l'Etat dans le secteur.



La conférence des bailleurs et investisseurs de Madagascar s'est tenue le 1er et 2 décembre à Paris. La première journée, consacrée aux bailleurs de fonds, a permis de collecter 6,4 milliards de dollars de promesses de financements pour la mise en œuvre du PND, un montant très supérieur aux espérances. 50 projets avaient été sélectionnés, qui peuvent être mis en œuvre rapidement et peuvent avoir des impacts directs sur le quotidien de la population. Contre toute attente, le secteur privé a fait part de sa volonté d'investir davantage dans la Grande île. Au cours des deux journées, **Madagascar aurait ainsi collecté quelques 10 milliards de dollars de promesses d'investissements et de dons.** Le géant du BTP français Eiffage et la société franco-africaine Eranove ont obtenu la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Sahofika, sur la rivière Onivé, d'une puissance de 200 MW. Un contrat à 825 millions de dollars.

Hassanein Hiridjee, l'une des plus grosses fortunes du pays, a confirmé la construction, en partenariat avec Colas, (groupe français Bouygues), de la centrale hydroélectrique de Volobe pour un montant de 500 millions de dollars.

L'association « Emergence de Madagascar » a tenu une conférence de presse pour dénoncer la corruption à laquelle se livreraient certains opérateurs économiques depuis de longues années. Les opérateurs qui ont promis d'investir massivement lors de la conférence des bailleurs et investisseurs de Paris sont aussi ceux qui tiennent l'économie du pays en otage, ont affirmé des intervenants.

« Dans son expression et sa communication, la conférence des bailleurs internationaux peut faire furieusement penser à un gros téléthon », a écrit Patrick Rakotomalala sur le site *Madagoravox*. François Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget, a insisté sur le fait que **Madagascar doit maintenant faire la démonstration qu'il est capable de faire décaisser et d'utiliser efficacement les fonds promis par les bailleurs sur la période couverte par le PND.** Les annonces et promesses restent à concrétiser. Des voix se sont élevées au sein de la société civile pour réclamer plus de transparence sur les aides obtenues, prévenir les risques de corruption que pourrait favoriser cet important portefeuille ainsi que le risque de renforcement de la domination économique étrangère. Tout devrait être mis en œuvre pour que sa gestion soit confiée à des hommes compétents, intègres, honnêtes et soucieux de l'intérêt général, préconisent-ils. Un immense défi pour l'organe de contrôle dont la mise en place a été annoncée par le président de la République.

La Banque mondiale et le FMI optimistes pour les perspectives de croissance de l'économie malgache. Les deux institutions se montrent satisfaites de l'évolution de la situation économique. La croissance du PIB devrait atteindre 4,1 % en 2016, un rythme plus rapide que la croissance démographique ; elle devrait se poursuivre en 2017. Le FMI se dit satisfait de la mise en œuvre de la politique budgétaire et monétaire préconisée. Une nouvelle mission du FMI est attendue en mars 2017 pour procéder à la première revue du programme « *Facilité élargi de crédit* ».

« Et si la conférence des bailleurs de fonds et des investisseurs à Paris était une mascarade ? », s'interroge L'Express. « Il y a tout lieu de le croire à en juger par la suite des évènements. Les 10 milliards de dollars réunis (...) sont plutôt des fonds déjà ventilés que promis ou à rechercher. (...) En fait, la conférence a servi à avoir la caution des bailleurs de fonds sur le partage des marchés (...), [partages] que l'État a effectués unilatéralement sans appels d'offres et sans aucun aval du Parlement. (...) Voilà donc les bailleurs de fonds plus ou moins floués alors qu'ils réclament justement une bonne gouvernance et une transparence dans la passation des marchés. (...) En tous cas, Rajaonarimampianina semble avoir les mains libres et agir comme bon lui semble, vu l'appréciation de la situation par le FMI qui trouve qu'on est sur la bonne voie et la Banque mondiale, qui note une croissance de 4,1 % du PIB. (...) Mais « les réalités sur le terrain sont loin de traduire cette éclaircie. L'État vient de déclarer l'état d'urgence dans le Sud, frappé par une famine chronique après plusieurs appels de détresse des organismes internationaux. À Tana, on continue à vivre sans eau ni électricité et en pleine insécurité ».

Classé 8e parmi les Pays les moins avancés (PMA) en 2014, Madagascar a régressé à la 5e place en 2015.

Les statistiques de la CNUCED placent la Grande île dans la catégorie des 6 PMA où le taux d'extrême pauvreté (revenu inférieur à 1,25 dollar par jour) touche entre 70 et 80 % de la population.

Le classement annuel du magazine Forbes Afrique place le franco-malgache d'origine indienne Ylias Akbaraly à la 5e place des plus grosses fortunes d'Afrique francophone subsaharienne. A la tête du Groupe Sipromad, Ylias Akbaraly serait, par ailleurs, l'homme le plus riche de Madagascar. Le patron de Sipromad était suivi de près en 2015 par un autre « *karana* », Hassanein Hiridjee du groupe Axian.